



Centre départemental de création artistique

Fours à chaux de Regnéville-sur-mer

(lieu de travail et d'écriture pour les arts visuels, l'écriture, le théâtre, la danse, la musique, les arts du cirque, les arts de la rue)

Appel à projets 2019

**Spectacle vivant, musiques
théâtre, danse, arts du cirque, arts de la rue**

Documents à retourner pour le 31 mai 2018 au plus tard

par courrier à

Conseil départemental de la Manche
Délégation à la culture – service de la création et de l'action culturelle
« **Résidence d'artistes 2019** »
50050 SAINT-LÔ cedex

et/ou par email à culture@manche.fr

Pour toute information : 02 33 05 98 41 – residence.regneville@manche.fr

Résidence d'artistes

Afin de répondre au mieux au besoin de lieux de travail et de répétition pour les arts visuels et le spectacle vivant, de favoriser la création artistique et littéraire et les collaborations entre professionnels, le Conseil Départemental de la Manche s'est doté d'un centre de création en résidence aux fours à chaux de Regnéville-sur-mer, dans le havre de la Sienne. Le Département met à disposition cet espace de travail (sans technicien) pour les projets sélectionnés par jury et prend en charge l'hébergement et les repas des artistes en création.

Le centre de résidence est situé au cœur d'un espace préservé, situé à 10 km au sud-ouest de Coutances, au bord du havre de la Sienne, en face de la pointe d'Agon. (Le havre de la Sienne, site classé Natura 2000, est le plus grand havre de la côte ouest du Cotentin, et aussi celui dont la valeur ornithologique est la plus marquée).

Le territoire réunit un château médiéval du XIVe siècle, (vestiges inscrits aux Monuments Historiques), une église du XIIe siècle (classée Monument historique), une seconde datée du XVIIe siècle, et les fours à chaux. Ces derniers représentent un ensemble monumental de 4 fours à chaux, adossé à une carrière de pierres calcaires, témoin exceptionnel de l'activité industrielle au XIX^{ème} siècle. Plus d'infos : « manchetourisme.com > [fours à chaux du Rey](#) »

Conditions générales de la résidence :

Durée : Résidence de durée libre de 1 à 4 semaines (continues ou fractionnées) entre février et novembre 2019.

L'artiste est invité à poursuivre ses recherches personnelles, en résonance ou non avec le contexte et le lieu des fours à chaux.

Rencontre avec le public : La résidence donnera nécessairement lieu à un moment de rencontre et d'ouverture avec les publics du territoire (présentation de résidence, rencontre avec des classes, lecture, mini-concert...). Ce moment de rencontre est laissé libre à l'artiste en dialogue avec l'équipe de la délégation à la culture du Département de la Manche.

Conditions financières / Accueil : logement au centre de résidences, au sein d'une belle maison ancienne adossée à un musée maritime avec 1 grand salon-séjour et une petite cuisine donnant sur le parc public. Au total, le centre de résidence abrite 5 belles chambres (3 avec salles de bains en suite) pouvant accueillir 6 à 10 personnes. Le lieu de résidence lumineux, dispose d'un parc arboré, surplombant les quatre fours à chaux.

Les artistes sont nourris du lundi au samedi, midi et soir, la restauration étant assurée un traiteur éco-responsable.

Sur le lieu de résidence, l'accueil des artistes a lieu le lundi à 10h et le départ, le vendredi (heure à déterminer).

Au même moment, l'artiste peut donc rencontrer d'autres artistes accueillis quelque soient les thématiques et disciplines travaillées.

Accès et transports : En raison de la situation géographique, un véhicule est fortement conseillé pour cette résidence.

TRAIN Gare de Coutances : sur la ligne Caen – Rennes

BUS Arrêt des bus 54 Maneo à Regnéville sur mer (juillet - août uniquement) et bus 2 toute l'année, ligne Granville- Coutances - Saint-Lô.

VELO Pistes cyclables Regnéville – Montmartin

Sont éligibles à ce dispositif :

Les projets professionnels de création / de recherche ou de reprise dans les domaines du spectacle vivant : danse, théâtre, musique, arts du cirque, arts de la rue (pour les arts de la rue, sous réserve du respect de la protection de ce site naturel et des besoins d'utilisation des espaces), émanant de structures départementales comme extra départementales, accompagnés par une structure culturelle de la Manche ou région Normandie (théâtre, festival, et pour la musique, salle de concerts, festival, tourneur...) qui co-porte la demande de résidence avec l'artiste, et signifie son intérêt pour le travail proposé (coproductions, achat à l'avance, résidence...).

Les demandes sont étudiées par un jury réunissant des élus et techniciens du Conseil départemental, associant les chargés de mission DRAC et Région Normandie.

Le comité consultatif examine les projets au regard des critères suivants :

- Intérêt artistique du projet et pertinence de son inscription dans le centre départemental de création en résidence,
- Rayonnement départemental et national, en particulier en matière de diffusion,
- Faisabilité financière et technique (budget prévisionnel, moyens de production avérés),
- Qualité de la collaboration et de l'engagement entre l'artiste et la structure culturelle partenaire,
- Compatibilité des calendriers des projets et du planning des résidences déjà retenues,
- Proposition d'actions de médiation et de rencontres avec les publics et notamment ceux prioritaires de la collectivité, à savoir : collégiens, publics accompagnés par les territoires de solidarités...

La sélection issue de ce comité devra ensuite être validée par un vote en commission permanente du Conseil Départemental.

Les dossiers de candidature comprendront

- 1- Un dossier artistique (de présentation du travail)
 - 2- Un CV
 - 3- Une lettre de motivation présentant vos intentions pendant la résidence (poursuivre votre travail en cours, réalisation ou non d'un projet spécifique pendant la résidence...).
- Ne pas hésiter à mentionner dans votre courrier et/ou votre CV :
- Si vous avez déjà mis en place des actions de médiation, des ateliers d'écriture, lecture ou toute autre action de médiation
 - Si vous ou votre projet bénéficie d'aides de collectivités publiques, partenaires privés, sociétés civiles ...,
 - Les rencontres et actions de médiations que vous imaginez en lien avec votre projet de résidence (présentations publiques de fin de résidence / mini-concert, ateliers de pratique, rencontre avec les scolaires...)
- 4- Un planning prévisionnel détaillé de présence sera annexé, indiquant les dates souhaitées pour les périodes de création (plusieurs choix à formuler)
 - 5- Un budget de résidence complété suivant le modèle joint.
 - 6- Les coordonnées de la structure partenaire envisagée accompagnée d'une lettre de soutien du partenaire culturel seront jointes au dossier.

BUDGET PREVISIONNEL D'ACCUEIL EN RESIDENCE AU CENTRE DE CREATION DEPARTEMENTAL

Rappel : Le budget suivant est à compléter pour informer sur le montage du projet dans son ensemble. Le Département met à disposition les espaces de travail aux projets sélectionnés par le jury et prend en charge et en direct l'hébergement et les repas des équipes en création (section hors budget en bas de tableau).

DEPENSES		RECETTES	
Salaires de l'équipe artistique		Subventions publiques (DRAC, Région, Ville) – précisez :	
Salaires de l'équipe technique		Participation de la structure	
		Participation du lieu d'accueil partenaire <i>(coproduction, pré-achat...)</i>	
Cotisations sociales		Sociétés civiles (Sacem, SACD, CNV, Adami...)	
Encadrement artistique		Mécénat, sponsoring	
Autres frais		Recettes propres	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	

(Hors budget)

Hébergements et accueil du groupe au sein du centre de création départemental (annexer un planning prévisionnel détaillé de présence)		Prise en charge par le centre de création départemental <i>(nbre de jours et nbre de personnes)</i>	
TOTAL		TOTAL	

LES ESPACES DE TRAVAIL MIS À DISPOSITION



Au rez-de-chaussée :

Salle de 40 m², idéale comme salle pour un travail à la table pour le spectacle vivant.
alimentation 16 A

Au 1^{er} étage :

1 espace de travail avec vue sur le havre de Régnéville (env. 16 m²)
alimentation 16 A



Au 2^e étage :

Un espace de travail propice à l'écriture et à la concentration (env. 30 m²). Salon – espace kitchenette.

Sur le parc :

1 atelier de 56 m² (avec une hauteur disponible de 2.80 à 5.70 suivant les poutres), idéal pour les arts visuels, construction de décor (ancien hangar non-chauffé).
alimentation 16 A

En plein air : les quatre fours à chaux et les vestiges de la bascule, proposent un bel espace de près de 400 m² (23 x 17m), idéal pour un travail en arts de la rue, arts du cirque. L'implantation d'un petit chapiteau ou yourte peut être envisageable.

alimentation 2 x 32 A



Du petit matériel scénique peut être mis à disposition (console, projecteurs, matériel son..).

[L'ensemble des références sont disponibles en ligne, ici](#)

LES LIEUX DE VIE ET D'HÉBERGEMENT

Belle maison ancienne adossée à un musée maritime avec 1 grand salon-séjour et une petite cuisine donnant sur le parc public.

Au total, le centre de résidence abrite 5 belles chambres (3 avec salles de bains en suite), pouvant accueillir 6 à 10 personnes.

Le lieu de résidence lumineux, dispose d'un parc arboré, surplombant les quatre fours à chaux.

La visite libre des fours à chaux d'avril à octobre, est complétée dès avril 2018, par un parcours d'interprétation sur la fabrication et les usages de la chaux (8 stations en 3 dimensions. Le parcours est adapté, en première partie, aux personnes à mobilité réduite)

Couchages

1^{er} étage

chambres avec salle de bain en suite

Chambre 1
2 lits simples

Chambre 2
2 lits simples

Chambre 3
3 lits simples

2^e étage

avec salle de bain à partager

Chambre 4
1 lit simple

Chambre 5
2 lits simples

